

OFI INVEST AGGREGATE EURO



Le document d'information périodique ne fait pas l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes de l'OPC.

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° d du code monétaire et financier	4 971 601,21	
b) Avoirs bancaires		20 721,11
c) Autres actifs détenus par l'OPC	2 666 469,22	
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		7 658 791,54
e) Passif		-113 267,89
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e =	actif net OPC)	7 545 523,65

Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Nombre de parts ou actions en circulation	Devise parts ou actions	Valeur nette d'inventaire par part ou action (Valeur Liquidative)
PART A / FR0012184042	4 272,6765	EUR	1 706,56
PART I / FR0012217958	422	EUR	601,74

Portefeuille titres

	Pourcentage	
Éléments du portefeuille titres	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.		64.01
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	65,89	64,91
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	34,93	34,42

Répartition des actifs par devise

	Montant En devise de comptabilité		
	de l'OPC	Pourc	entage
Devises (10 principales devises)	EUR	Actif net	Total des actifs
EUR	4 971 601,21	65,89	64,91
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
Autres devises	-	-	-
Total	4 971 601,21	65,89	64,91

Répartition des actifs par pays de résidence de l'émetteur

	Pourcentage		
Pays (10 principaux pays)	Actif net Total des actifs		
Italie	19,92	19,63	
France	13,86	13,65	
Allemagne	6,71	6,61	
Espagne	6,25	6,15	
Belgique	5,67	5,59	
Luxembourg	4,13	4,07	
Canada	2,90	2,86	
Pays-Bas	2,35	2,31	
Autriche	1,74	1,72	
Finlande	0,90	0,88	
Autres pays	1,46	1,44	
Total	65,89	64,91	

Répartition des actifs par secteur économique

	Pourcentage		
Secteur économique (10 principaux secteurs)	Actif net	Total des actifs	
Etat	49,39	48,65	
Services financiers diversifiés	12,31	12,13	
Banques	4,19	4,13	
-	-	-	
-	-	-	
-	-	-	
-	-	-	
-	-	-	
-	-	-	
-	-	-	
Autres secteurs	-	-	
Total	65,89	64,91	

Ventilation des autres actifs par nature

	Pourcentage		
Nature d'actifs	Actif net Total des act		
PARTS OU ACTIONS D'OPCVM :	34,93	34,42	
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-	
- OPCVM nourriciers	-	-	
- Fonds professionnels spécialisés	-	-	
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-	
- OPCI et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-	
- Autres	34,93	34,42	
AUTRE NATURE D'ACTIFS :	-	-	
- Bons de souscription	-	-	
- Bons de caisse	-	-	
- Billets à ordre	-	-	
- Billets hypothécaires	-	-	
- Autres	-	-	
TOTAL	34,93	34,42	

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Acquisitions	Cessions / Remboursements
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.	041 042 00	1 022 216 97
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	941 042,00	1 022 216,87
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	973 251,25	1 137 019,31
Total sur la période	1 914 293,25	2 159 236,18

Frais de gestion

Commission de surperformance (frais variables) : montant et % des frais sur la période	Montant	%
Catégorie de part :		
PART A / FR0012184042	-	-
PART I / FR0012217958	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

6

Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

Date	Catégorie de parts/actions	Devise parts/actions		Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	
06/12/2022	PART I / FR0012217958	EUR	Dividende sur résultat versé	2,19	-	2,19
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de la période.